Centre d'Appui
Médiation de dettes
ASBL

PROGRAMME DES FORMATIONS

2019 - 2020

PROGRAMMA OPLEIDINGEN

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).
Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

Steunpunt
Schuldbemiddeling
VZW

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Francophones Bruxelles

1. Formation de base à la médiation de dettes (10j)

Cette formation est destinée aux médiateurs de dettes (travailleurs sociaux et juristes) débutants et vise à leur donner les premières connaissances de base essentielles à la pratique de la médiation de dettes.

Cette formation s'étend sur 10 jours, organisés comme suit :

JOURNÉE I : RELATIONS MÉDIATEUR/USAGER

(Fabian Battistoni, psychologue**)**

- Comment accueillir au mieux la personne ?
- Comment mettre en place une collaboration efficace et respectueuse avec l'usager ?

JOURNÉE II : LE BUDGET ET LES PLANS DE RÈGLEMENT

(**Alexia Verbraeken**, médiatrice de dettes et coordinatrice du service de médiation de dettes du CPAS d'Etterbeek**)**

- Méthodologie ;
- Etablissement du budget : ressources, dépenses, rétablir la personne dans ses droits, trucs et astuces ;
- Elaboration des plans amiables : que proposer aux créanciers ? Evaluation des risques, dettes prioritaires, dettes qui mettent en péril la dignité humaine du débiteur.

JOURNÉE III : NOTIONS DE DROIT DES OBLIGATIONS

(Sylvie Moreau, juriste**)**

- C'est quoi une dette ?
- Obligation conjointe, solidaire et indivisible ;
- Le contrat/les conditions générales ;
- La prescription ;
- Les pratiques de marché ;
- La caution.

JOURNÉE IV : ANALYSE DES DÉCOMPTES

(Simon van der Bruggen, juriste**)**

- Recouvrement amiable ;
- Recouvrement judiciaire.

JOURNÉE V : LES DETTES DU COUPLE

(Sylvie Moreau, juriste**)**

- Dettes communes ;
- Dettes propres ;
- Biens communs ;
- Biens propres ;
- Dettes pour les besoins du ménage et l'éducation des enfants ;
- Quels sont les droits des créanciers et comment protéger le conjoint ou le partenaire non débiteur ?

JOURNÉE VI : LES SAISIES ET LES CESSIONS

(Sylvie Moreau, juriste**)**

- Les biens insaisissables ;
- Le fichier central des avis de saisies ;
- La saisie exécution mobilière ;
- La saisie arrêt exécution ;
- Les saisies arrêt en forme simplifiée ;
- La cession de créance ;

JOURNÉE VII : NOTIONS-CLÉ EN MATIÈRE DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION **(Anne Defossez,** juriste**)**

- Que doit-on savoir pour négocier efficacement avec un prêteur ?

JOURNÉE VIII : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

(Gilles Bruneau, juriste**)**

- Quand introduire un RCD ?
- Comment introduire un RCD (requête) ?
- Comment se déroule la procédure ?

JOURNÉE IX : DETTES D'ÉNERGIE

(Jan Willems, coordinateur du SMD de Bruxelles**)**

- Les dettes d'énergie à Bruxelles ;

JOURNÉE IX : DÉONTOLOGIE

(Catherine Jauquet, médiatrice de dettes et coordinatrice du service de médiation de dettes de l'ASBL Espace Social Télé-Service**)**

- Réflexions sur le code de déontologie des médiateurs de dettes.

JOURNÉE X : EXERCICES PRATIQUES RÉCAPITULATIFS

(Sylvie Moreau, juriste**)**

Dates :

- Lundi 18 novembre 2019
- Mardi 19 novembre 2019
- Mardi 26 novembre 2019
- Vendredi 6 décembre 2019
- Mardi 10 décembre 2019
- Vendredi 13 décembre 2019
- Jeudi 19 décembre 2019
- Mardi 7 janvier 2020
- Lundi 13 janvier 2020
- Jeudi 16 janvier 2020

Horaire : De 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

Nombre maximal de participants : 18

2. Les ventes immobilières sur saisie exécution et les ventes immobilières dans le cadre d'un règlement collectif de dettes (1j)

Sylvie Moreau, juriste

Les objectifs de cette journée de formation sont doubles :

- Donner un aperçu général de la procédure de saisie exécution immobilière afin que les médiateurs de dettes en connaissent les grandes étapes et sachent réagir au mieux lorsque le cas se présente. ;

- Eclairer les médiateurs de dettes sur les procédures à suivre en cas de vente immobilière dans le cadre d'un règlement collectif de dettes suites aux modifications récentes (et parfois obscures) apportées par la loi du 11 août 2017.

Date :

- Mardi 17 septembre 2019

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

3. Comment aider les indépendants en difficultés ? (2j)

Sylvie Moreau, juriste

Avec l'entrée en vigueur du **livre XX** du code de droit économique, ces deux dernières années ont été riches en nouveautés pour les indépendants en difficulté.

Ces nouveautés sont l'occasion pour nous de refaire le point sur la manière d'aborder un dossier impliquant un indépendant ou un « ex » indépendant.

Sera également abordée la situation du conjoint, du cohabitant légal et de fait de l'indépendant en difficulté.

Dates :

- Mardi 15 octobre 2019
- Jeudi 17 octobre 2019

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

4. Comment trouver les failles d'un contrat de crédit à la consommation pour mieux négocier avec le prêteur ? (2,5j)

Anne Defossez, juriste et **Claire de Schaetzen,** économiste

Cette formation incontournable a pour objectif de vous faire acquérir les bons réflexes en matière de crédit, en vous fournissant une **« check list »** de questions à se poser avant toute négociation avec un prêteur.

La première journée, la formatrice passera en revue (check-list à l'appui) les dispositions qui protègent l'emprunteur, les sanctions qui s'appliquent au prêteur en cas de non-respect desdites dispositions, ce qu'il faut faire concrètement avant de négocier.

La deuxième journée est consacrée à des exercices pratiques.

La troisième demi-journée est consacrée à la vérification des décomptes des sommes réclamées par le prêteur. Cette demi-journée se déroule aux **Ateliers du web**. Les participants travaillent sur ordinateur.

Dates :

- Lundi 4 novembre 2019
- Jeudi 7 novembre 2019
- jeudi 14 novembre 2019

Horaire :
- De 9h à 17h (les lundi 4/11 et jeudi 7/11)
- De 9h à 13h (le jeudi 14/11)

Lieux :
- Centre d'Appui (les lundi 4/11 et jeudi 7/11)
- Les Ateliers du Web (le jeudi 14/11)

Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 10

5. Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers? (anderhalve dag)

Claire de Schaetzen, economist

Om met een financiële instelling efficiënt te kunnen onderhandelen, moet je een diepgaande kennis van de wetgeving op het consumentenkrediet bezitten.

Deze opleiding laat je toe je kennis uit te breiden om optimaal te kunnen onderhandelen met een financiële instelling.

Na deze opleiding, zal je bekwaam zijn afrekeningen te controleren, belangrijke vastgestelde misbruiken te herkennen, simulaties te maken om te berekenen wanneer een afbetalingsplan een einde zal nemen en de juiste juridische argumenten te gebruiken om de gegrondheid van de verbintenissen na te gaan.

Je leert er ook hoe de door het Steunpunt ontwikkelde tools te gebruiken: Excel-programma van berekeningen, checklist, modelbrieven en voorbeelden.

Datum :

- Maandag 8 juni 2020
- Vrijdag 12 juni 2020

Opleidingsuren :
- van 9u tot 17u (maandag 8 juni 2020)
- van 9u tot 13u (vrijdag 12 juni 2020)

Prijs: Zie inschrijvingsformulier
Plaats: Steunpunt
Deelnemers max : 10

6. Comment (bien) remplir une requête en RCD et anticiper au mieux les problèmes qui pourraient se poser ? (1j)

Gilles Bruneau, juriste et **Sarah Van Damme**, médiatrice de dettes

Les objectifs de cette formation sont de passer en revue toute la requête et d'attirer l'attention des participant·e·s sur les points spécifiques susceptibles de poser problème et donner lieu à des demandes d'informations complémentaires. La formation sera également l'occasion d'aborder la question générale de l'opportunité d'introduire un RCD en fonction des circonstances de chaque cas.

- Comment faire lorsque les requérants sont mariés et ont des dettes à la fois propres et/ou communes ?
- Comment distinguer pour chaque dette, le créancier originaire, du mandataire, du cessionnaire ?
- Comment indiquer qu'une dette est contestée ou de manière plus générale marquer des réserves dans la requête par rapport à l'une ou l'autre dette ?
- Lorsque le médié est propriétaire d'un immeuble, quels renseignements fournir ?
- Lorsque le médié est copropriétaire d'un immeuble ou d'une part indivise dans un immeuble, quels éléments indiquer ?

Date :

- Vendredi 24 janvier 2020

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

7. Comment contester une décision devant le tribunal du travail dans le cadre d'un RCD et/ou hors RCD ? (1j)

Gilles Bruneau, juriste

DANS LE CADRE D'UN RCD :

Votre bénéficiaire s'est vu refuser l'accès au règlement collectif de dettes, il a été révoqué, il s'est vu rejeter de la procédure, il a fait une demande de budget exceptionnel qui lui a été refusée, sa demande de remplacement de médiateur a été refusée, il n'est pas d'accord avec le plan judiciaire qui a été imposé, …

Peut-on introduire un recours contre ces décisions ? Dans quel délai ? Comment ? Qui doit être mis à la cause ? En combien d'exemplaires la requête doit-elle être déposée ? Doit-elle être motivée ? Doit-elle être signée par un avocat ? …

HORS RCD :

Une personne s'est vue notifiée une décision d'un organisme de sécurité sociale avec laquelle elle n'est pas d'accord, comment introduire un recours devant le tribunal du travail et à quel coût ? Que dit la charte de l'assuré social ? Quels sont ses droits ? Et quid en attendant l'issue de la décision ?

Date :

- Vendredi 25 octobre 2019

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

8. Saisies et cessions niveau avancé (2j)

Sylvie Moreau et **Simon van der Bruggen,** juristes

Nous vous proposons deux jours de formation pour approfondir la matière des saisies et des cessions, avec mises en situation et analyse de la jurisprudence.

- Biens et revenus insaisissables/incessibles (totalement ou partiellement) ;
- Calcul des quotités saisissables/incessibles, lorsque les revenus sont versés sur un compte à vue ;
- Procédures de saisies arrêts, mobilières et immobilières (à l'aide de schémas) ;
- Cessions de créances et cessions de rémunération, quelles différences ?
- Cessions de rémunérations dans le cadre d'un crédit à la consommation ;
- Procédure de répartition par contribution ;
- Mainlevée (conditionnelle) de la saisie ;
- Concours entre les différentes mesures d'exécution ;
- Saisies en forme simplifiée.

Dates :

- Mardi 4 février 2020
- Jeudi 6 février 2020

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

9. Les prescriptions (2j)

Sylvie Moreau, juriste

- Comprendre calculer un délai de prescription ?
- Comment le délai de prescription peut-il être interrompu ou suspendu ?
- Quel est le point de départ d'un délai de prescription ?
- Quels sont les différents types de délais de prescription applicables aux créances rencontrées dans les dossiers de médiation de dettes ?
- Quelle est l'incidence d'un paiement ou d'une proposition de paiement ?
- Quelle est l'incidence de l'aveu ou du serment ?
- Prescription et abus de droit ?
- Quelle est l'incidence d'un paiement fait après l'expiration du délai de prescription ?
- Renonciation à la prescription acquise ?
- Exercices pratiques, jurisprudence, nouveautés et controverses.

Dates :

- Mardi 24 mars 2020
- Jeudi 26 mars 2020

Horaire : 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

10. Questions pratiques en matière de faillite (1/2j)

Me Louis Dermine, avocat et curateur

L'indépendant, qu'il soit commerçant ou non, n'a plus accès au règlement collectif de dettes.

Par contre, il peut/doit faire aveu de faillite.
A quelles conditions ? Comment doit-il procéder ? Quid en l'absence de comptabilité ?
Comment fonctionne la procédure de faillite ? Quelles en sont les étapes, les risques, les obligations, les avantages et les inconvénients ? Et quel est le rôle du curateur ?

L'objectif de cette formation est de vous fournir les informations les plus pertinentes pour accompagner au mieux l'indépendant que vous aidez dans les différentes étapes de la procédure, anticiper ses questions et les risques qu'il encourt ou y répondre.

Date :

- Vendredi 6 mars 2020

Horaire : 13h30 à 16h30
Lieu : Centre d'appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : **18**

11. Les dettes du couple (2j)

Sylvie Moreau, juriste

Dettes communes, dettes propres, dettes pour les besoins du ménage et l'éducation des enfants, dettes fiscales, … Quels sont les droits des créanciers sur les biens et revenus des (ex)époux, des (ex)cohabitants légaux et des (ex)partenaires de fait ? Comment protéger l'(ex)conjoint ou l'(ex)partenaire non débiteur ?

Quelles conséquences la faillite ou le règlement collectif de dettes d'un (ex)conjoint, cohabitant, partenaire peuvent-ils avoir sur l'autre ?

A l'aide de mises en situations concrètes, nous passerons en revue les règles en la matière et les modifications récentes qui sont intervenues.

Dates :

- Lundi 27 avril 2020
- Mardi 28 avril 2020

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : **18**

12. Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1j)

Sylvie Moreau et **Simon van der Bruggen,** juristes

Au cours de cette journée de formation, nous examinerons la jurisprudence et la doctrine récentes (arrêts rendus par la Cour de Cassation, la Cour constitutionnelle ainsi que les jugements et arrêts marquants des juridictions du travail), ainsi que les dernières nouveautés en matière de règlement collectif de dettes.

Date :

- Mardi 9 juin 2020

Horaire : De 9h à 17h
Lieu : Centre d'appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

13. Comment appréhender les différences culturelles en médiation de dettes ? (2j)

Hamel Puissant, licencié en sciences politiques, formateur en communication interculturelle au CBAI

En tant que médiateurs, vous travaillez avec des publics multiculturels vivant la pauvreté et/ou la précarité. Vous rencontrez parfois des difficultés avec ces publics liés à des conflits de valeurs ou de loyauté (non-paiement de la pension alimentaire, envoi de l'argent au pays au détriment des charges essentielles, échéances non respectées, …).

Cette formation, basée sur l'approche interculturelle, vous propose en deux journées, de :

- Décoder les chocs culturels en repérant les zones sensibles (religion, genre, origines, niveau socio-économique,) pour vous-mêmes et votre public ;
- Construire des représentations qui tiennent compte de la complexité des relations interculturelles
- Développer des attitudes interculturelles efficientes.

La première journée sera consacrée à des exercices de réflexivité autour des concepts d'identité et des composantes de la culture afin de découvrir la démarche interculturelle.
La seconde analysera « des » chocs culturels et leurs contextes à partir de cas apportés par les participant·e·s.

Dates :

- Mardi 3 décembre 2019
- Jeudi 5 décembre 2019

Horaire : De 9h à 16h30
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants :16

14. Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : initiation (2j)

Fabienne Defert, assistante sociale, licenciée en communication et en relation clinique

L'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des personnes et des collectifs consiste à « *passer d'une situation d'impuissance à une situation où les personnes perçoivent des opportunités concrètes d'agir pour obtenir un changement auquel elles aspirent* ».

Nous vous proposons deux journées de formation afin de vous sensibiliser à cette approche novatrice qui interroge les **fondamentaux du travail social**, bouscule les **postures professionnelles** dans la pratique de l'intervention sociale et modifie **les rapports de pouvoir** entre intervenants et usagers.

« Cette formation permet de développer d'autres façons de travailler, de faire les entretiens » ;

« Cette formation m'a permis d'élargir ma palette des moyens d'aider autrui et d'augmenter mes ressources en relations et communication »

« Très intéressant ! Ça m'a donné envie de creuser et d'en savoir plus ».

Dates :

- Mardi 14 janvier 2020
- Mardi 28 janvier 2020

Horaire : 9h à 16h30
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : **15**

15. Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : Approfondissement (2j)

Fabienne Defert, assistante sociale, licenciée en communication et en relation clinique

Cette formation est réservée à celles et ceux qui ont précédemment suivi le module d'initiation à l'approche « DPA » et qui souhaitent approfondir la matière.

Dates :

- Vendredi 15 mai 2020
- Jeudi 28 mai 2020

Horaire : 9h à 16h30
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : **15**

16. Les cinq profils des personnes en situation de surendettement : approche personnalisée (2j)

Magali Nguyen, psychologue, formatrice à l'ASBL Savoir-Etre

Les 5 profils des personnes surendettées ont été « (re)travaillés » par la formatrice et Madame Bourguignon, médiatrice de dettes, au départ des travaux de G. Duhaime (professeur de sociologie à l'université de Laval) et de son ouvrage « La vie à crédit – consommation et crise » (presses universitaires de Laval).

La formation a pour **objectif** de vous former à :

- Reconnaître les différents types de personnes rencontrées en médiation de dettes ;
- Trouver le positionnement « réponse » adéquat à chaque type de personnes en médiation de dettes.

Contenu :

1. Le surendettement : une réponse personnelle à un problème social.

2. La grille des niveaux logiques de G. Bateson.

3. Fragilité individuelle dans ce contexte spécifique :

4. Présentation des 5 profils :

- Présentation d'un cas réel ;
- Présentation du profil théorique en détails selon la grille des niveaux logique de G. Bateson ;
- Caricature et caractéristiques saillantes du profil ;
- Le ressenti du médiateur par rapport à ce profil ;
- Les phrases et le discours clé de ce profil ;
- Attitudes et comportements à adopter ;
- Types de solution à mettre en place.

5. Ancrage du savoir :

- Exercice **:** Analyse différentielle des 5 profils sur base des bénéficiaires des médiateurs.

« *Formation très intéressante pour la pratique professionnelle* »

« Explications très claires et formatrice très dynamique »

« Très axée médiation de dettes, super ! »

« Formation très concrète avec des cas à l'appui »

« Donne envie d'utiliser les outils proposés et de les transposer dans ma pratique professionnelle ».

Dates :

- Lundi 16 mars 2020
- Mardi 17 mars 2020

Horaire : 9h à 16h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 15

17. Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2j)

Yves Bodart, intervenant-dynamicien de groupes (C.D.G.A.I[1.])

Vous animez des groupes de parole ou de soutien, des ateliers de consom'acteurs, des séances d'informations collectives, des réunions de travail, etc. ? Cette formation est pour vous !

En deux journées, cette formation vous permettra de :

- Mieux comprendre les phénomènes groupaux tels que l'influence, le leadership, les rôles, les normes, …
- Comprendre l'impact de l'animation sur la dynamique de groupes et vice versa ;
- Développer davantage les compétences d'animateur (poser un cadre sécurisant, faciliter les échanges, poser des actes d'animations…) qui favorisent un climat positif.
- Permettre aux participants de relier les phénomènes expérimentés dans les mises en situation (et récoltés sur le terrain) à des concepts et modèles théoriques

Dates :

- mars 2020 (date précise à confirmer)
- mars 2020 (date précise à confirmer)

Horaire : 9h à 16h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 15

[1] *Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle, asbl*

18. Comment faciliter l'apprentissage en groupe ? (3j)

Yves Bodart, intervenant-dynamicien de groupes (C.D.G.A.I.)
Anne-Marie Trivier, chargée de projets en prévention du surendettement

Comment faire de vos animations en groupe des moments d'apprentissage efficaces ? Quelles sont les conditions qui sont favorables à l'apprentissage en groupe et comment les créer et les maintenir ? Comment transmettre des informations oralement en évitant la surcharge cognitive des participants ? Comment construire des supports théoriques de formation ? Comment co-construire des savoirs avec les participants ? Comment évaluer les acquis ?

Les deux premiers jours de formation s'articuleront autour de ces questions.
Le 3ème jour de formation sera consacré à la présentation de la valise pédagogique : ***« Sésam ouvre-moi/open mij »***, éditée par le Centre d'Appui qui offre de nombreuses idées d'animation sur les thèmes liés au surendettement. Chaque participant recevra un exemplaire de cette valise.

Dates :

- juin 2020 (date précise à confirmer)
- juin 2020 (date précise à confirmer)

Horaire : 9h à 16h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 15

19. La « boîte à outils de mon budget », un outil pratique d'aide à la guidance budgétaire (1/2j)

Anne-Marie Trivier et Denise Douin, chargées de projets en prévention du surendettement

Grâce au soutien financier de la loterie nationale et avec l'aide d'un groupe de travail composé de professionnels de la médiation de dettes, le Centre d'Appui a créé, en 2017, un outil d'aide à la gestion budgétaire : « *la boîte à outils de mon budget* ».

Cet outil a pour objectif de permettre aux personnes aidées de mieux repérer, organiser, anticiper et suivre au jour le jour leurs dépenses.

Un mode d'emploi facilite l'usage individuel de l'outil qui gagne cependant à être découvert dans le cadre d'une activité en groupe.

Afin de vous aider à vous approprier l'outil pour en optimaliser l'usage auprès des personnes que vous suivez, nous organisons une demi-journée de formation au maniement de cet outil.

« Dynamique, adaptée aux travailleurs sociaux »

« Formation très pratique »

« Grande liberté de paroles et partages d'expériences intéressantes »

« Profondeur de la réflexion et ouverture d'esprit des formatrices »

Date :

- Jeudi 30 janvier 2020

Horaire : De 9h à 13h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

20. Le « Kitàmoi » : un outil original pour aider la personne à collaborer efficacement à la médiation de dettes (1/2j)

Anne-Marie Trivier et Denise Douin, chargées de projets en prévention du surendettement

Si le budget, sous forme de grille budgétaire, est l'outil privilégié du professionnel pour voir clair dans la situation d'une personne, il se pourrait, par contre, que pour la personne, la grille budgétaire, quelles que soient ses allures et ses décorations, ne représente pas grand-chose.

En prévention du surendettement, nous constatons qu'un (long) cheminement est parfois nécessaire pour que la personne arrive à concevoir son « budget » sous formes de chiffres, de modes de paiement, de fréquences, de calendrier mensuel ou de planning annuel, …

D'où le **« Kitàmoi »** composé de supports qui facilitent pour la personne une prise (et/ou reprise) en mains sur son budget et sur tous les savoir-faire qui y sont impliqués ! Le **« Kitàmoi »** serait dans cette perspective *l'outil de la personne*, son dossier personnel qui lui appartient et avec lequel elle évolue tout au long de son parcours en médiation de dettes/guidance budgétaire.

« Je n'ai pas vu le temps passer !».

« Cette formation va me servir pour créer mes propres outils »

« Les échanges entre les formatrices et les autres participants sont très enrichissants et sources d'idées nouvelles »

Date :

- Vendredi 14 février 2020

Horaire : De 9h à 13h
Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : 18

21. Bons plans, trucs et astuces … Que proposer pour équilibrer un budget ? (1j)

Anne-Marie Trivier et Denise Douin, chargées de projets en prévention du surendettement

Dans la valise d'un travailleur social, on peut trouver : des aides sociales, des réductions liées au statut familial, des exonérations réservées aux petits budgets, … On peut y ajouter les gestes de la débrouille au quotidien pour garder la main sur une consommation débordante … Nous pourrions y ajouter encore les alternatives citoyennes qui donnent un coup de pouce aux changements de comportements et recréent du lien social entre les gens !

L'objectif de cette journée est de parcourir ces 3 sources d'économies pour y puiser des idées utiles à l'élaboration d'un budget réaliste et dynamique.

Les formatrices partiront de l'expertise et du savoir des participants pour dégager de (nouvelles) pistes méthodologiques qui seront « testées » via des analyses de différents profils de ménages.

Les différents postes « du panier de la ménagère » seront passés en revue. Les informations disponibles en la matière (références budgétaires minimales, plafonds du BIM, seuils de pauvreté, résultats d'études et de recherches) seront décryptées et feront l'objet d'une mise en perspective, d'échanges et de discussions.

Date :

- Jeudi 7 mai 2020

Horaire : De 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui
Prix : Voir bulletin d'inscription
Nombre maximal de participants : **18**

NOS CONDITIONS GENERALES

Prix :

Le prix comprend la participation aux travaux, les documents ou syllabus, des boissons et un sandwich (uniquement pour les journées complètes).

Lorsque la formation dure plusieurs jours, le prix est payable pour le cycle complet et ne peut être scindé.

Le prix est variable :

☐Pour les travailleurs des services de médiation de dettes agréés de la région de Bruxelles-Capitale :

35 euros la demi-journée – 70 euros la journée complète.

☐Pour les travailleurs du secteur non marchand ou assimilé (c'est-à-dire les services de médiation de dettes de la Région wallonne et de la Région flamande, les Cpas, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) et pour les demandeurs d'emploi :

45 euros la demi-journée - 90 euros la journée complète.

☐Pour les travailleurs des entreprises privées, les avocats, huissiers, notaires, etc. :

65 euros la demi-journée – 130 euros la journée complète.

Inscription :

Vous pouvez vous inscrire :

- ✓ Par fax : 02/217.88.07
- ✓ Par courrier : l'asbl Centre d'Appui– Médiation de dettes, Boulevard du Jubilé 153-155 à 1080 Bruxelles
- ✓ Par courriel à info@mediationdedettes.be
- ✓ Via le site www.mediationdedettes.be

Les formations organisées grâce au soutien de la Cocom et de la Cocof sont destinées en priorité aux services agréés ou en voie d'agrément. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de réception au Centre d'Appui.

Les places laissées vacantes par les services agréés seront ensuite attribuées à toute personne intéressée en fonction de sa date d'inscription.

Confirmation de l'inscription :

Dès que le nombre minimum de participants est atteint, l'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes enverra, par mail, aux personnes inscrites une confirmation d'inscription ainsi que les renseignements pratiques sur la formation.

Hormis pour les services de médiation de dettes agréés, l'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement.

Annulation :

L'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes se réserve le droit de modifier les dates et lieu d'une formation, ainsi que d'annuler celles qui manqueraient de participants. Les participants seront avertis et auront la possibilité d'annuler leur inscription et de demander remboursement du paiement effectué.

Paiement :

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer le paiement sur le compte de l'asbl Centre d'Appui – Médiation dans les 10 jours de la réception de la facture.

Désistement des participants :

Les désistements doivent nous être communiqués par écrit (courrier, fax mail) ou par téléphone suivis d'une confirmation écrite.

En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, un forfait de 15,00 euros pour frais administratifs sera facturé par l'asbl Centre d'Appui –Médiation de dettes. Au-delà de ces 30 jours et jusqu'au jour de formation, la somme totale reste due.

Un participant empêché peut toutefois envoyer un autre participant en lieu et place du participant qui se désiste.

Attestation de participation à la formation de base :

Au début de chaque journée de formation, la liste des participants présents sera complétée. Cette liste de présence servira de base à l'envoi de l'attestation de participation. En cas de désistement ou d'absence lors des journées de formation prévues, nous ne pourrons délivrer qu'une attestation provisoire de formation mentionnant l'obligation de suivre la ou les journées manquantes dans le courant des 24 mois suivants.

Nous nous verrons dans l'obligation de facturer 25 euros par journée de rattrapage.

Protection des données personnelles :

Le CAMD respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans notre formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet.

Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be

ONZE ALGEMENE VOORWAARDEN

De prijs:

De prijs bevat de deelname aan de cursus, de documenten of syllabus, dranken en een sandwich (uitsluitend in geval van volledige dagen).

Wanneer de opleiding méér dan 1 dag duurt, is de prijs betaalbaar voor de volledige cyclus en mag niet opgesplitst worden.

De prijs is verschillend:

☐Voor de werkers van de erkende diensten schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

35 euro voor een halve dag - 70 euro per volledige dag.

☐Voor de werkers in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven …) en voor werkzoekenden:

45 euro voor een halve dag - 90 euro per volledige dag.

☐Voor werkers van privébedrijven, advocaten, deurwaarders, notarissen, enz.:

65 euro voor een halve dag - 130 euro per volledige dag.

Inschrijving:

U kunt u inschrijven:

- ✓ Per fax: 02/217.88.07
- ✓ Per post: VZW Steunpunt-Schuldbemiddeling, Jubelfeestlaan 153-155 te 1080 Brussel
- ✓ Per e-mail: info@steunpuntschuldbemiddeling.be
- ✓ Via de website: www.steunpuntschuldbemiddeling.be

De opleidingen worden met de steun van de GGC en de Cocof georganiseerd. Ze zijn als eerste bestemd voor erkende diensten of diensten die een aanvraag om erkenning hebben ingediend. Aangezien het aantal deelnemers beperkt is, worden de inschrijvingen chronologisch geregistreerd volgens ontvangst door het Steunpunt. De plaatsen die door de erkende diensten niet gebruikt zijn zullen toegekend worden aan iedere geïnteresseerde persoon in functie van zijn inschrijvingsdatum.

Bevestiging van de inschrijving:

Zodra het minimum aantal deelnemers bereikt is, zal het Steunpunt-Schuldbemiddeling een inschrijvingsbevestiging naar de deelnemers zenden samen met alle praktische inlichtingen over de opleiding.

Behalve voor de erkende diensten schuldbemiddeling zal de inschrijving slechts na ontvangst van de betaling definitief zijn.

Annulatie:

De vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling houdt zich het recht voor om de data en plaats van de opleiding te wijzigen alsook opleidingen te annuleren indien er te weinig deelnemers zijn.

De deelnemers zullen hiervan verwittigd worden en zullen de mogelijkheid hebben hun inschrijving te annuleren en de terugbetaling ervan te vragen.

Betaling:

Gelieve de betaling op onze bankrekening binnen de 10 dagen na ontvangst van de factuur uit te voeren.

Annuleringsvoorwaarden:

Annulering moet schriftelijk (post, fax, mail) of telefonisch gebeuren. In dit geval moet een schriftelijke bevestiging volgen.

Bij annulering tot 30 dagen voor het begin van de opleiding, zal een forfaitaire vergoeding van 15,00 euro aangerekend worden door de Vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling voor administratieve kosten.

Minder dan 30 dagen vóór de cursusaanvang blijft het totaal bedrag verschuldigd.

Een ingeschreven deelnemer mag zich wel door een andere persoon laten vervangen.

Attest van deelname aan de basisopleiding

Bij het begin van iedere opleidingsdag zal de lijst van de aanwezige deelnemers ingevuld worden. Deze lijst zal als basis dienen voor het verzenden van het attest van deelname.

In geval van annulering of afwezigheid, zullen we slechts een voorlopig attest opstellen, waarop vermeld staat dat de dag(en) van afwezigheid in de 24 maanden ingehaald moeten worden.

Deze inhaaldag(en) zal (zullen) aan 25 €/per dag gefactureerd worden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief.

Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden.

Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website.

U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer par courrier : Centre d'Appui-Bld du Jubilé 153 1080 Bruxelles ou par fax au 02/217.88.07 ou par mail (scan) à info@mediationdedettes.be. Un bulletin par personne.

NOM DU PARTICIPANT : ……

INSTITUTION:……

FONCTION:……..

ADRESSE DE L'INSTITUTION: ……

……..……..

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :……..

……..……

TEL :……..

EMAIL :……..……..……..

Je certifie appartenir à la catégorie suivante (cochez la case appropriée) :

☐ **Catégorie 1** : travailleur dans un service de médiation de dettes agréé de la Région de Bruxelles-Capitale.

☐ **Catégorie 2** : travailleur du secteur non marchand ou assimilé (les services de médiation de dettes de la région wallonne et de la Région flamande, les CPAS, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) ou demandeur d'emploi.

☐ **Catégorie 3** : travailleur dans une entreprise privée, avocat, huissier, notaire, etc.

Je souhaite m'inscrire à la formation (entourez le prix des formations choisies) :

	Cat 1	**Cat 2**	**Cat 3**
Formation de base (10 jours)	700 €	900 €	1300 €
Les ventes immobilières sur saisie exécution et les ventes immobilières dans le cadre d'un RCD (1 jour)	70 €	90 €	130 €
Comment aider les indépendants en difficultés (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Trouver les failles d'un crédit à la consommation et négocier au mieux avec le prêteur (2 jours et 1/2)	175 €	225 €	325 €
De wet op het consumentenkrediet – praktische oefeningen aan de hand van een Excel-programma (1 jour et 1/2)	105 €	135 €	195 €
Comment (bien) remplir une requête en RCD et anticiper au mieux les problèmes qui pourraient se poser ? (1 jour)	70 €	90 €	130 €
Comment contester une décision devant le Tribunal du Travail ? (1 jour)	70 €	90 €	130 €
Saisies et cessions : niveau avancé (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Les prescriptions (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Questions pratiques en matière de faillite (1/2 jour)	35 €	45 €	65 €
Les dettes du couple (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1 jour)	70 €	90 €	130 €
Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : initiation ! (2 jours)	140 €	180 €	260 €

Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : approfondissement (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Comment appréhender les différences culturelles en médiation de dettes ? (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Les cinq profils des personnes en situation de surendettement : approche personnalisée (2jours)	140 €	180 €	260 €
Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2 jours)	140 €	180 €	260 €
Comment faciliter l'apprentissage en groupe ? (2 jours)	140 €	180 €	260 €
La boîte à outils de mon budget (1/2 jour)	35€	45€	65€
Le « Kitàmoi » : comment permettre à la personne de collaborer à la médiation de dettes ? (1/2 jour)	35 €	45€	65€
Bons plans, trucs et astuces,… Que proposer pour équilibrer un budget ? (1/2 jour)	35 €	45 €	65 €

Je m'engage à payer la somme totale de …….. € sur le compte de l'ASBL Centre d'Appui dès réception de la facture et marque mon accord sur les conditions générales reproduites ci-avant.

Protection de la vie privée :

Le CAMD respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans ce formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez ci-dessous à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet. Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be.

☐ Non, je ne souhaite pas être tenu au courant par mail des activités du Centre d'Appui Médiation de Dettes (formations, séances d'information RCD, Conférences, etc.) ou des actualités relatives à la médiation de dettes.

Date Signature

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).

Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

Francophones Bruxelles

INSCHRIJVINGSFORMULIER

Terug te sturen per fax 02/217.88.07, per post op het adres: Steunpunt Schuldbemiddeling vzw, Jubelfeestlaan 153-155 1080 Brussel of per mail (scan) op info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

NAAM VAN DE DEELNEMER : ……..

INSTELLING: ……

FUNCTIE:……

ADRES VAN DE INSTELLING:……..

……..

FACTURATIE ADRES (indien verschillend):……

……..

TEL:……

EMAIL:……

Ik verklaar dat ik tot hieronder vermelde groep behoor:

☐ Groep 1: werker van een erkende dienst schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

☐ Groep 2: werker in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven,...) of werkzoekende.

☐ Groep 3: werker van privébedrijf, advocaat, deurwaarder, notaris, enzovoort.

Ik schrijf mij in voor de opleidingen (omcirkel de gewenste opleidingen):

	Cat 1	**Cat 2**	**Cat 3**
Formation de base (10 dagen)	700 €	900 €	1300 €
Les ventes immobilières sur saisie exécution et les ventes immobilières dans le cadre d'un RCD (1 dag)	70 €	90 €	130 €
Comment aider les indépendants en difficultés (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Trouver les failles d'un crédit à la consommation et négocier au mieux avec le prêteur (2 dagen en 1/2)	175 €	225 €	325 €
De wet op het consumentenkrediet – praktische oefeningen aan de hand van een Excel-programma (1 ½ dag)	105 €	135 €	195 €
Comment (bien) remplir une requête en RCD et anticiper au mieux les problèmes qui pourraient se poser ? (1 dag)	70 €	90 €	130 €
Comment contester une décision devant le Tribunal du Travail ? (1 dag)	70 €	90 €	130 €
Saisies et cessions : niveau avancé (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Les prescriptions (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Questions pratiques en matière de faillite (1/2 dag)	35 €	45 €	65 €
Les dettes du couple (2 dagen)	140 €	180 €	260 €

Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1 dag)	70 €	90 €	130 €
Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : initiation ! (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Le développement du pouvoir d'agir dans l'intervention sociale : approfondissement (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Comment appréhender les différences culturelles en médiation de dettes (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Les cinq profils des personnes en situation de surendettement : approche personnalisée (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
Comment faciliter l'apprentissage en groupe ? (2 dagen)	140 €	180 €	260 €
La boîte à outils de mon budget (1/2 dag)	35€	45 €	65 €
Le « Kitàmoi » : comment permettre à la personne de collaborer à la médiation de dettes ? (1/2 dag)	35 €	45 €	65 €
Bons plans, trucs et astuces… Que proposer pour équilibrer un budget ? (1/2 dag)	35 €	45 €	65 €

Ik verbind mij ertoe het bedrag van …….. € op de bankrekening van de vzw Steunpunt Schuldbemiddeling te storten onmiddelijk na ontvangst van de faktuur en verklaar de hierboven vermelde algemene voorwaarden te aanvaarden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer.

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief. Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden. Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website. U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

☐Neen, ik wens niet per mail op de hoogte te worden gehouden van de activiteiten van het Steunpunt Schuldbemiddeling (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, enz.) of van informatie op het gebied van schuldbemiddeling.

Datum: Handtekening:

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).

Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

Francophones Bruxelles